



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 10 mai 2016 à 11 h à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Josée Lacasse, Mike Duggan, Richard M. Bégin, Maxime Tremblay, Jocelyn Blondin, Mireille Apollon, Louise Boudrias, Denise Laferrière, Cédric Tessier, Denis Tassé, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Sylvie Goneau, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, monsieur Michel Tremblay, directeur général adjoint, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>e</sup> Marie-Claude Thibeault, greffier adjoint.

L'avis de convocation ainsi que ses certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

**CM-2016-355**      **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CÉDRIC TESSIER  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil adopte l'ordre du jour, comme soumis.

Adoptée

**CM-2016-356**      **APPROBATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE À INTERVENIR ENTRE  
LA VILLE DE GATINEAU ET LE SYNDICAT DES COLS BLEUS DE GATINEAU -  
CSN ET AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLE-16-03**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols bleus de Gatineau - CSN se sont entendus quant au contenu des dispositions pour le renouvellement de la convention collective ainsi que sur la restructuration du régime de retraite en conformité avec les dispositions de la Loi 15;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente respecte le cadre financier établi préalablement à la négociation :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MAXIME PEDNEAUD-JOBIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES CARPENTIER**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil approuve et ratifie la convention collective à intervenir entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols bleus de Gatineau - CSN pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2018.

De plus, ce conseil approuve et ratifie la lettre d'entente ENT-BLE-16-03 à intervenir entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols bleus de Gatineau - CSN relativement à la restructuration du régime de retraite en conformité avec les dispositions de la Loi 15.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier ainsi que la directrice générale et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la convention collective ainsi que la lettre d'entente ENT-BLE-16-03 relativement à la restructuration du régime de retraite en conformité avec les dispositions de la Loi 15.

Adoptée

**CM-2016-357**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME TREMBLAY  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN LESSARD**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte de lever la séance à 11 h 11.

Adoptée

---

**DANIEL CHAMPAGNE**  
Conseiller et président  
Conseil municipal

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier